



# MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38  
1275 Chésereux

tél. 022 369 90 40

greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

## PRÉAVIS MUNICIPAL

**35/2024**

**BUDGET 2025**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Budget 2025**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## Introduction

Conformément aux dispositions légales

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, art 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Chésereux du 3 décembre 2013 art 85 et suivants

la Municipalité doit soumettre au Conseil communal, pour adoption avant le 15 décembre, le budget de l'année suivante.

## Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2025 est basé sur un taux d'imposition de 59 cts par franc à l'Etat, conformément à la décision prise par le Conseil communal lors de sa séance du 10 octobre 2024.

En prévision de l'introduction de notre comptabilité dans l'ère MCH2 dès 2026 et sur conseil des responsables de la formation de ce nouveau système comptable, nous avons réorganisé les éléments composant le plan des amortissements budgétaires prévus en 2025, principalement la différenciation entre le « patrimoine financier » et le « patrimoine administratif ».

Il en ressort que « la Construction de la nouvelle chaufferie » passe dans les bâtiments du patrimoine administratif, de même que « l'Extension – améliorations du CAD », « le Bâtiment multifonctions – UAPE » et « l'Affichage numérique frontal Ecole ».

Le budget 2025 totalise CHF 10'019'403.97 aux charges et CHF 9'031'633.90 aux produits avec un résultat négatif de **CHF 987'770.07**

**Dans les charges principales 2025** sont prévus :

1. **CHF 4'564'394.00** soit les **acomptes pour la péréquation provisoire 2025 – NIPV**  
*CHF 3'675'354.00 en 2024 (acomptes provisoires) différence entre 2024 et 2025 (plus CHF 889'040.00)*
  2. **CHF 1'351'330.00** participations aux **associations intercommunales AIAB et AEE scolaires et parascolaires.**  
*CHF 1'207'895.00 en 2024 (plus CHF 143'436.00).*
  3. **CHF 1'085'416.00** pour les **amortissements obligatoires.**  
*CHF 761'063.00 en 2024 (plus CHF 324'353.00)*
- Total CHF 7'001'140.00**  
*CHF 5'644'312.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2024 (plus CHF 1'356'829.00)*

./.

---

**Budget 2025**


---

Dans les recettes principales 2025 sont prévus :

1. **CHF 6'691'200.00 impôts** rubriques 21.400.00 à 21.451.00.  
CHF 5'628'236.00 en 2024 (**plus CHF 1'062'964.00**)
  2. **CHF 698'276.00** participation **des associations AIAB et AEE** s/locations, charges locaux, chauffage piscine. CHF 638'000.00 en 2024 (**plus CHF 60'276.00**)
- Total CHE 7'389'476.00**  
CHF 6'266'236.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2024 (**plus CHF 1'123'240.00**).

## Comparaisons générales par chapitre

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Charges (+)	861'490.00	847'839.00
Produits (+)	46'400.00	38'900.00
Différence (+)	815'090.00	808'939.00
Augmentation des charges	6'151.00	

L'augmentation des coûts de ce chapitre est principalement due par la rubrique 13 du service du personnel, des comptes 13.303.00 et 13.304.00, suite à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire au service de la conciergerie.

### 2. FINANCES

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Charges (+)	3'346'613.00	1'883'752.00
Produits (+)	6'714'807.00	5'647'356.00
Différence (-)	3'368'194.00	3'763'604.00
Diminution des produits	395'410.00	

Le budget 2025 prévoit une augmentation du produit « impôts » de CHF 1'067'451.00. Par contre le service financier prévoit une augmentation de la péréquation 2025 (NIPV) de CHF 1'570'274.00, une diminution des intérêts à moyen/long terme de CHF 60'000.00 et à la rubrique 23 une diminution de CHF 50'000.00.

### 3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Charges (+)	1'900'993.00	1'300'794.00
Produits (+)	1'574'656.00	1'364'320.00
Différence (+)	326'337.00	63'526.00
Diminution de produits	262'811.00	

La comparaison dans ce chapitre est plus complexe due, principalement aux modifications des amortissements « financiers et administratifs » des comptes 35 Bâtiments communaux. Une explication plus complète est donnée dans les « variations significatives ».

./.

---

**Budget 2025**


---

**4. TRAVAUX**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Charges (-)	890'227.00	950'099.00
Produits (-)	413'261.00	429'491.00
Différence (-)	476'966.00	520'608.00
Diminution de charges	43'642.00	

Une diminution de charges qui se justifie par une diminution des amortissements sous rubrique 43.331.00 et le report d'une nouvelle action « arrachage de laurèlles » figurant dans la rubrique 44.

**5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Charges (+)	869'966.00	807'212.00
Produits (=)	7'500.00	7'500.00
Différence (+)	862'466.00	799'712.00
Augmentation de charges	62'754.00	

La variation des coûts de l'enseignement primaire et secondaire explique cette situation.

**6. POLICE**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Charges (-)	514'534.00	541'713.00
Produits (+)	275'010.00	273'791.00
Différence (-)	239'524.00	267'922.00
Diminution de charges	28'398.00	

La baisse de la facture policière cantonale provisoire (NPIV) explique cette diminution de charges.

**7. SÉCURITÉ SOCIALE**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2024</b>
Charges (-)	1'635'582.00	2'198'607.00
Produits (-)	0.00	480'000.00
Différence (-)	1'635'582.00	1'718'607.00
Diminution de charges	83'025.00	

La diminution des charges provient de la forte différence entre les acomptes provisoires demandés et la projection d'un éventuel remboursement.

./.

---

**Budget 2025**

---

**Variations significatives par rapport au budget 2024**

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE****13. Service du personnel, assurances****13.303.00 Cotisations AVS-AI-APG-AC-AF**

Légère augmentation de charges due à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire.

**13.304.00 Caisse de pension LPP**

La légère augmentation de charges est également due à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire.

**14. Service des intérêts généraux****14.352.03 AIAB – charges de fonctionnement-Piscine/Clubs de sport**

Montant prévu dans le budget 2025 de l'AIAB.

**14.365.01 Achat cartes journalières CFF**

Dès 2024, modifications dans le système des cartes journalières. Il est possible de passer commande directement auprès de l'administration communale de son lieu de domicile. Il s'avère qu'il y a de la demande donc une projection tant de charges que de revenus a été introduite dans le budget 2025.

**14.435.01 Vente cartes journalières CFF**

Voir commentaire ci-dessus. Ici, projection des achats de cartes via la plateforme centrale des CFF.

**19. Service d'informatique****19.311.10 Achat matériel-équipements-logiciels**

Diminution du budget de ce dicastère.

**2. FINANCES****21. Impôts****21.400.00 Impôts personnes physiques revenus-fortune**

Recettes des résultats 2023 au taux d'imposition CHF 0.57 calculées au taux de CHF 0.59.

**21.400.10 Impôts frontaliers**

Augmentation de CHF 5'000.00 afin d'être aligné avec les montants reçus en 2023 et 2024.

**21.400.20 Impôts spécial étrangers**

Augmentation de CHF 50'000.00 afin d'être aligné avec le montant reçu en 2023.

**21.400.30 Impôts à la source**

Augmentation de CHF 10'000.00 pour mieux coïncider avec les recettes.

**21.401.00 Impôts personnes morales bénéfiques-capital**

Diminution de CHF 10'000.00 pour être en accord avec la réalité actuelle.

**21.402.00 Impôt foncier – Contributions communales**

Augmentation de CHF 10'000.00 au vu du résultat 2023.

**21.404.00 Droits de mutation**

Augmentation de CHF 20'000.00 sans surestimation des résultats de 2022 et 2023.

**21.422.00 Intérêts de retard – compensatoires**

Diminution de CHF 20'000.00 au vu du résultat 2023.

./.

---

**Budget 2025**

---

**22. Service financier****22.322.00 Intérêts des dettes à moyen/long terme**

Jusqu'au 23 octobre 2024, toutes les factures concernant les travaux d'études et de construction du bâtiment multifonctions, de même que pour l'extension et l'amélioration du CAD, soit plus de CHF 7'560'000.00, ont été payées par la trésorerie courante. Donc pas d'intérêts de dettes.

Un emprunt hypothécaire de CHF 5'000'000.00 est en cours depuis le 24 octobre 2024, c'est la raison de l'inscription d'un montant de CHF 60'000.00 dans cette rubrique.

**22.352.00 Péréquation – Péréquation des ressources**

Les acomptes provisoires 2025 de la nouvelle péréquation (NPIV) sont répartis en 3 rubriques, dont celle des ressources la principale. Le mode de calcul et de répartition ne sont pas bénéfiques pour la commune comme vous pouvez le constater.

**22.351.01 Péréquation – Compensation des charges des villes**

Voir les explications ci-dessus, toujours concernant les acomptes provisoires 2025 de la nouvelle NPIV.

**22.451.00 Péréquation – Péréquation des besoins structurels**

Cette rubrique de la NPIV nous promet provisoirement un retour généreux de CHF 4'487.00 en 2025.

**23. Amortissements et Réserves non ventilées****23.381.05 Attribution provision pour loyers AEE perçus en trop**

Le montant de CHF 50'000.00 prévu dans le budget 2024 est annulé en 2025.

En effet, le problème d'erreurs de l'AEE dans les décomptes de locations et charges des locaux mis à disposition du groupement scolaire par Chésèrex a été solutionné. Voir la rubrique 35.316.00 ci-dessous.

**3. DOMAINES & BÂTIMENTS****31. Terrain****31.423.00 Droits de superficie et Locations de terrains**

Augmentation des recettes pour être en accord avec les comptes 2023 et suivants.

**35. Bâtiments****35.301.10 Concierges des bâtiments et de l'Ecole**

Augmentation des charges étant donné l'engagement d'un nouveau collaborateur inclus dans cette rubrique.

**35.312.83 Centrale thermique à bois CAD**

Augmentation des charges prévisibles de CHF 30'000.00 étant donné l'ajout à son branchement de l'immeuble « Les Platanes » et du bâtiment administratif.

**35.316.00 AEE Remboursement loyers 2015-2023 Ecole**

La troisième et dernière tranche de remboursement à l'AEE pour ce dossier.

**35.330.00 Amortissements Patrimoine Financier**

Diminution des charges suite à la nouvelle répartition des amortissements de cette rubrique. (voir explications dans le résumé ci-dessus).

./.

---

**Budget 2025**

---

- 35.331.00 Amortissements Patrimoine Administratif**  
Augmentation des charges suite à la répartition des amortissements de cette rubrique.
- 35.427.12 Rev. bât. Patr. adm. Salle de gym – locations**  
Diminution des revenus suite à la rectification de la facturation de l'AEE.
- 35.427.41 Rev. Bât. Patr. Adm. Ecole – Tableaux ANF**  
1ère année sur 10 du remboursement des frais investis à l'école pour l'installation et l'achat des équipements numériques frontaux. (voir préavis 28/2023).
- 35.427.50 Rev. bât. Patr. adm. Nouvelle UAPE**  
Revenu prévu de la location pour l'année 2025.
- 35.427.51 à 35.427.60** : ces rubriques sont les revenus prévus pour l'année 2025 des différents locaux de services loués (SDIS Nyon-Dôle/DAP Bonmont et Groupement forestier La Dôle) et une évaluation des loyers potentiels et prévisibles pour les places de parc, boxes, locaux du sous-sol et du 1<sup>er</sup> étage ainsi que de l'appartement de 4 pièces.
- 35.436.00 Remb. de charges s/locations AEE**  
Augmentation des recettes pour les charges d'entretien des différents locaux communaux mis à la disposition de l'AEE.

**4. TRAVAUX****43. Routes**

- 43.331.00 Amortissements Routes Patr.Administratif**  
Diminution d'amortissement de CHF 29'652.00 due à la fin d'amortissement sur 20 ans de deux dossiers : Réfection Vy de l'Etraz et Rénovation route de Bonmont.

**44. Parcs, promenades, cimetière**

- 44.314.01 Projet haies vivantes**  
Pas d'action prévue en 2025.
- 44.451.01 Subvention Projet haies vivantes**  
Par conséquent pas d'octroi de subvention.

**45. Ordures ménagères et décharge**

- 45.434.00 Taxes forfaitaires déchets annuelles**  
Diminution de revenus étant donné la baisse de la taxe annuelle déchets 2025 tant pour les enfants que pour les adultes.
- 45.480.00 Prélèvement Fonds Recettes affectées Déchets**  
Ce prélèvement prévu sur le compte 9280.45 du Bilan est nécessaire pour respecter l'obligation « d'équilibrer » cette rubrique 45.

**5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES****51. Enseignement primaire**

- 51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**  
Augmentation des charges selon le budget transmis par l'AEE.

**52. Enseignement secondaire**

- 52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**  
Augmentation des charges selon le budget transmis par l'AEE.

./.

---

**Budget 2025**

---

**6. POLICE****60. Administration****60.301.00 Traitements Préposés aux poursuites**

Augmentation pour être en adéquation avec les frais prévisibles dus pour la quantité des actes de poursuites à délivrer.

**60.352.00 Solde en faveur des Communes participantes**

Diminution du montant de la répartition entre les communes, découlant du décompte global des frais et recettes du Service des notifications.

**61. Corps de police****61.351.00 Part à charges Cantonales – Facture policière**

Diminution des acomptes provisoires 2025 de la NPIV communiquée par le Canton.

**7. SÉCURITÉ SOCIALE****71. Service social****71.352.00 Part à charges AEE Réseau Asse et Boiron**

Augmentation de charges annoncée via le budget 2025 de l'AEE.

**72. Prévoyance sociale cantonale****72.351.00 Part. à charges Cantonales – Cohésion sociale**

Diminution de la facture pour la cohésion sociale annoncée par le Canton pour 2025 via les acomptes provisoires de la NPIV.

**Conclusion**

Notre commune se développe avec des investissements nécessaires à la bonne marche de nos institutions ainsi qu'à l'amélioration et à la conservation de nos biens communaux. Par ces charges supplémentaires, nous pouvons par contre assurer une garantie de rentabilité partielle non négligeable.

Dans la préparation du budget annuel, les amortissements budgétaires supplémentaires doivent être pris en compte, tout comme les charges cantonales des péréquations qui sont très fluctuantes et n'aident vraiment pas à établir un budget équilibré !

Notre devoir est de mener une gestion de nos biens et de nos finances avec toute la rigueur requise. Soyez assurés que nous y sommes très attentifs.

./.

---

**Budget 2025**

---

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**

- dans sa séance du 12 décembre 2024
- vu le préavis municipal 35/2024
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2025, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 novembre 2024 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli



La Secrétaire  
  
F. Chambaz-Lacôte

**Annexes**

1. Budget 2025
2. Amortissements budgétaires prévus en 2025
3. Investissements en cours au 31.10.2024
4. Tableau des dépenses d'investissements, législature 2021-2026